

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS  
Boulevard Louis Escande  
71018 MACON Cedex  
Tel : 03-85-27-51-07  
*e.mail* : [ifsi@ch-macon.fr](mailto:ifsi@ch-macon.fr)  
*Site internet* : [ifsi-macon.fr](http://ifsi-macon.fr)



**INFORMATION SUR LES EPREUVES 2023**  
**DONNANT ACCES A LA FORMATION INFIRMIERE**  
**HORS PARCOURSUP**

(Candidats de la formation professionnelle continue  
justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un  
régime de protection sociale à la date d'inscription aux  
épreuves de sélection (17/02/2023))

**I.F.S.I. MACON**

**CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**  
**justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date**  
**d'inscription aux épreuves de sélection (17/02/2023)**

*cf. : Arrêté du 23/01/2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat Infirmier*

**ACCES A LA FORMATION :**

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat Infirmier les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

**Téléchargement des dossiers à partir du 4 janvier 2023**

Sur notre site internet : [www.ifsmacon.fr](http://www.ifsmacon.fr)

**CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION:**

<b>1</b>	Fiche d'inscription du candidat (imprimé A) complétée, datée et signée
<b>2</b>	Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité, lisible
<b>3</b>	Tableau récapitulatif de l'expérience professionnelle (imprimé B) complété, indiquant la liste des emplois successifs exercés (indiquer l'adresse de l'employeur, la durée pendant laquelle ces emplois ont été occupés et la quotité de travail...)
<b>4</b>	Relevé de carrière Attestations employeurs ou certificats de travail
<b>5</b>	Photocopie(s) de vos attestations de formations continues
<b>6</b>	Photocopie du ou des diplômes et/ou titres détenus et /ou autorisation ARS
<b>7</b>	Curriculum vitae
<b>8</b>	Si situation de handicap : Attestation MDPH
<b>9</b>	Lettre de motivation
<b>10</b>	2 enveloppes autocollantes blanches - format 11x22 - libellées à vos nom et adresse et timbrées au tarif en vigueur pour 20 g
<b>11</b>	Un chèque bancaire d'un montant de 100 € correspondant aux droits d'inscription au concours, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC
<b>12</b>	Attestation CNIL (page 5 de cette notice) renseignée, datée et signée

# FICHE INSCRIPTION 2023 (imprimé A)

CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Photo

***RAPPEL : Clôture des inscriptions le 17 Février 2023, cachet de la poste faisant foi***

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM PATRONYMIQUE: ..... NOM D'USAGE : .....

Prénom(s) : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Sexe :  féminin  masculin

ADRESSE : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° téléphone fixe : ..... N° téléphone portable : .....

Adresse mail (lisible) : .....@.....

Situation de handicap : ..... oui  ..... non

## SITUATION AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Activité professionnelle : ..... oui  ..... non

Si oui laquelle : .....

Demandeur d'emploi : ..... oui  ..... non

Si oui, n° d'identifiant : ..... indemnisé : oui  ..... non

Date d'inscription à Pôle emploi : .....

Baccalauréat : série ou spécialité : .....

Année : .....

Diplôme de l'enseignement supérieur ..... oui  ..... non

Si oui lequel : .....

---

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document,

A ..... le ..... SIGNATURE du CANDIDAT :



## **2 EPREUVES DE SELECTION :**

### **1 : Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat :**

Durée 20 min

Noté sur 20 points

Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

### **2 : Une épreuve écrite notée sur 20, comprenant :**

#### Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social :

Durée : 30 min

Notée sur 10 points

Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leurs capacités à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

#### Une sous-épreuve de calcul simple

Durée : 30 min

Notée sur 10 points

Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

### **Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.**


Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 / 40 aux 2 épreuves, sans note éliminatoire.

### **Calendrier :**

<b>EPREUVES ECRITES D'ADMISSION</b>	<b>AFFICHAGE DES RESULTATS D'ADMISSION</b>
Jeudi 16 mars 2023 de 14 h 00 à 16 h 00 IFSI MACON Boulevard Louis Escande 71018 MACON CEDEX Appel à 13 h 45	7 AVRIL 2023 à 14 h 00
ENTRETIEN : sur la période du 20 au 24 mars 2023. La date de l'entretien vous sera indiquée lors de l'envoi de la convocation aux épreuves écrites.	

En cas de réussite à l'épreuve d'admission, celle-ci est soumise à la transmission d'un dossier médical complet et à jour, le jour de la rentrée.

Il est important de prévoir dès maintenant la mise à jour de vos vaccinations en vu du premier stage.

 <p>CENTRE HOSPITALIER DE MÂCON</p> <p>INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS DE MÂCON</p>	<p><b>DECLARATION CNIL</b></p>	<p>Date d'application : 09/12/2013</p>
<p>Réf. : IF-FOR-028</p>		

L'affichage des résultats de l'admissibilité et de l'admission aux épreuves de sélection à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et l'Institut de Formation Aides Soignants de MACON paraîtra sur le site Internet de l'IFSI-IFAS.

Selon la CNIL<sup>1</sup>, le droit de regard sur ses propres données personnelles vise aussi bien la collecte des informations que leur utilisation. Ce droit d'être informé est essentiel car il conditionne l'exercice des autres droits tels que le droit d'accès ou le droit d'opposition.

*« Toute personne a la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes,  
à figurer dans un fichier ».*

A ce titre, il vous est demandé de **cocher la réponse qui vous convient** ci-dessous :

**J'accepte** que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS pour les épreuves de sélection et les parutions à venir en cas d'intégration définitive.

**Je refuse** que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS pour les épreuves de sélection et les parutions à venir en cas d'intégration définitive.

**NOM** (de jeune fille, suivi du nom d'épouse) - **Prénom** :

**Date** : \_\_ / \_\_ / 2023

**Signature** :

<sup>1</sup> Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.